

COMMUNIQUE

L'Office des Changes informe les opérateurs désirant bénéficier de l'accord pour l'exercice de l'activité de change manuel, qu'à compter du 23 Septembre 2019 à 16 h, le dépôt des demandes est suspendu.

Il demeure entendu que les demandes parvenues à l'Office des Changes avant la date précitée, continueront à être traitées conformément aux dispositions de l'Instruction régissant l'activité de change manuel du 18 Juillet 2018.

Rabat, le 23 septembre 2019

